PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 11 octobre 2022 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire monsieur David McKay
- la conseillère madame Mélissa Morin
- la conseillère madame Kim Jones
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- le conseiller monsieur Danny Raymond
- la conseillère madame Valérie Camiré

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

La conseillère madame Nathalie Lanthier est absente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur le maire David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 11 octobre 2022 à 19h33.

2022-10-01 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022
3.2. Comité d'Accès à l'information et la protection des renseignements personnels
3.3. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
4.1. Demande de soutien pour la Fête de Noël des bénévoles du Centre Communautaire des aînés de Vaudreuil-Soulanges
5. Ressources humaines
6. Finances et trésorerie
6.1. Approbation des factures de septembre 2022
6.2. Autorisation de paiement à *François Poulin, ingénieur* pour des services professionnels pour la détermination de la capacité résiduelle de traitement des étangs aérés du village de Dalhousie
6.3. Autorisation de paiement au *ministre des Finances* pour les services de la *Sûreté du Québec*
6.4. Autorisation de paiement à *Lavigne Excavation inc.* pour les travaux de resurfaçage du 8e rang
6.5. Autorisation de paiement à *Lavigne Excavation inc.* pour les travaux de resurfaçage sur une partie du chemin de Dalhousie
6.6. Autorisation de paiement à *Meloche division de Sintra inc.* pour les matériaux pour les travaux de resurfaçage du 8e rang
6.7. Autorisation de paiement à *Meloche division de Sintra inc.* pour les matériaux pour les travaux de resurfaçage sur une partie du chemin de Dalhousie
7. **Période de questions**
8. Administration
9. Incendie et sécurité publique
9.1. Entériner la proposition de formation d'officier non-urbain
9.2. Abrogation de la résolution 2021-04-20 intitulée « Autorisation de l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers du service de sécurité incendie »
10. Travaux publics et voirie
10.1. Mandat à *Lignes Rive-Sud inc.* pour des travaux de marquage de chaussée

10.2. Mandat à *Lavigne Excavation inc.* pour les travaux de remplacement du ponceau sur le chemin de la Rivière-Beaudette
10.3. Mandat à *Armtec inc.* pour l'acquisition des matériaux pour les travaux de remplacement du ponceau sur le chemin de la Rivière-Beaudette
11. Transport et déneigement
11.1. Renouvellement du contrat pour les services de déneigement et déglaçage des trottoirs pour le village de Saint-Télesphore pour l'hiver 2022-2023
11.2. Renouvellement du contrat pour les services de déneigement des espaces municipaux pour le village de Saint-Télesphore pour l'hiver 2022-2023
11.3. Octroi du contrat pour les services de déneigement des espaces municipaux pour le village de Dalhousie
12. Hygiène du milieu et environnement
13. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
14. Loisirs, culture et vie communautaire
14.1. Établissement des dates à venir pour les activités de loisirs et de la culture
15. **Période de questions**
16. Levée de la séance ordinaire.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-10-02 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2022**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE DU VOTE.

2022-10-03 **COMITÉ D'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « Loi sur l'accès ») ;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25) ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès,* lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès ;*

CONSIDÉRANT QU'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Saint-Télesphore doit constituer un tel comité ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Valérie Camiré
ET RÉSOLU

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès* ;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Saint-Télesphore ;

- Du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, madame Danielle Glode, directrice générale et greffière-trésorière par intérim ;
- De monsieur David McKay, maire de la Municipalité de Saint-Télesphore.

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Saint-Télesphore dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès* ;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Saint-Télesphore de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

2022-10-04 **DEMANDE DE SOUTIEN POUR LA FÊTE DE NOËL DES BÉNÉVOLES DU *CENTRE COMMUNAUTAIRE DES AÎNÉS DE VAUDREUIL-SOULANGES***

CONSIDÉRANT QUE le *Centre communautaire des aînés de Vaudreuil-Soulanges* a célébré son 35e anniversaire cette année ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme vise à favoriser le maintien à domicile des aînés par le service de popote roulante livrée et pour emporter et l'enrichissement de la vitalité par des activités intellectuelles, physiques et sociales dans la majorité des municipalités de Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme aimerait souligner le soutien inestimable de leurs bénévoles en leur offrant à chacun, un cadeau lors de la fête de Noël qui se déroulera en début décembre ;

il est proposé par la conseillère Valérie Camiré,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de 50 $ au *Centre communautaire des aînés de Vaudreuil-Soulanges* pour la demande de don pour les cadeaux aux bénévoles de la fête de Noël.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-10-05 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE SEPTEMBRE 2022**

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim :

Salaires versés du 1er au 30 septembre 2022	18 020,00 $
Prélèvements bancaires du 1er au 30 septembre 2022	11 430,42 $
Dépenses particulières payées du 1er au 30 septembre 2022	42 057,94 $
Comptes à payer au 30 septembre 2022	31 226,24 $
TOTAL	**102 734,60 $**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de septembre 2022 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Danielle Glode, des comptes de septembre 2022 ;

D'ENTÉRINER la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1er au 30septembre 2022 ;

D'ENTÉRINER l'annulation du chèque numéro 8127 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 30 septembre 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-10-06 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *FRANÇOIS POULIN, INGÉNIEUR* POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA DÉTERMINATION DE LA CAPACITÉ RÉSIDUELLE DE TRAITEMENT DES ÉTANGS AÉRÉS DU VILLAGE DE DALHOUSIE**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-04-26 adoptée à la séance ordinaire du 12 avril mandatant *François Poulin, ingénieur* pour des services professionnels pour la détermination de la capacité résiduelle de traitement des étangs aérés du village de Dalhousie au montant de 4 500 $ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 5 173,88 $ taxes incluses, à *François Poulin, ingénieur* pour des services professionnels pour la détermination de la capacité résiduelle de traitement des étangs aérés du village de Dalhousie.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-10-07 **AUTORISATION DE PAIEMENT AU *MINISTRE DES FINANCES* POUR LES SERVICES DE LA *SÛRETÉ DU QUÉBEC***

Il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement du deuxième versement au *ministre des Finances* pour les services de la *Sûreté du Québec* au montant de 74 991 $.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-10-08 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *LAVIGNE EXCAVATION INC.* POUR LES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DU 8E RANG**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-08-15 adoptée à la séance ordinaire du 16 août 2022 mandatant *Lavigne Excavation inc.* pour les travaux de resurfaçage du 8e rang au montant de 45 200 $ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 51 968,70 $ taxes incluses à *Lavigne Excavation inc.* pour les travaux de resurfaçage du 8e rang.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-10-09 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *LAVIGNE EXCAVATION INC.* POUR LES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DE DALHOUSIE**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-08-17 adoptée à la séance ordinaire du 16 août 2022 mandatant *Lavigne Excavation inc.* pour les travaux de resurfaçage sur une partie du chemin de Dalhousie au montant de 43 200 $ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond

ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 49 669,20 $ taxes incluses à *Lavigne Excavation inc.* pour les travaux de resurfaçage sur une partie du chemin de Dalhousie.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-10-10 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *MELOCHE DIVISION DE SINTRA INC.* POUR LES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DU 8E RANG**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-08-14 adoptée à la séance ordinaire du 16 août 2022 mandatant *Meloche division de Sintra inc.* pour les matériaux pour les travaux de resurfaçage du 8e rang au montant de 76 320,74 $ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 86 282,98 $ taxes incluses à *Meloche division de Sintra inc.* pour les matériaux pour les travaux de resurfaçage du 8e rang.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-10-11 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *MELOCHE DIVISION DE SINTRA INC.* POUR LES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DE DALHOUSIE**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-08-16 adoptée à la séance ordinaire du 16 août 2022 mandatant *Meloche division de Sintra inc.* pour les matériaux pour les travaux de resurfaçage sur une partie du chemin de Dalhousie au montant de 76 320,74 $ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 84 334,14 $ taxes incluses à *Meloche division de Sintra inc.* pour les matériaux pour les travaux de resurfaçage sur une partie du chemin de Dalhousie.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes à la séance ont posé des questions ou apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- Le nombre d'unités de maisons construisibles dans le village de Dalhousie par rapport à la capacité résiduelle de la station d'épuration de Dalhousie

2022-10-12 **ENTÉRINER LA PROPOSITION DE FORMATION D'OFFICIER NON-URBAIN**

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc-André Dubé, directeur du service de Sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT la date hâtive pour l'inscription de la formation d'officier non-urbain ;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est offerte peu fréquemment dans notre région ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Valérie Camiré
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER la proposition de formation d'officier non-urbain pour monsieur Jason Mackey ;

D'AUTORISER le directeur du service de Sécurité incendie, monsieur Marc-André Dubé, à inscrire monsieur Jason Mackey à l'inscription pour la formation d'officier non-urbain.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-10-13 **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2021-04-20 INTITULÉE « AUTORISATION DE L'UTILISATION DU FEU VERT CLIGNOTANT PAR LES POMPIERS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE »**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance qui s'est tenue le 13 avril 2021, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 2021-04-20 intitulée « Autorisation de l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers du service de sécurité incendie » ;

CONSIDÉRANT QUE l'élément relié aux coûts afférents liés à l'utilisation d'un feu vert clignotant assumés en totalité par le pompier doit être rectifié ;

CONSIDÉRANT QUE pour la saine administration de la Municipalité, il y aurait lieu d'abroger la résolution afin de faire les modifications en adoptant une nouvelle résolution à cet effet ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'ABROGER la résolution numéro 2021-04-20 intitulée « Autorisation de l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers du service de sécurité incendie » ;

D'AUTORISER le remboursement des coûts afférents liés à l'utilisation d'un feu vert clignotant à la suite de la présentation de pièces justificatives ;

QUE les feux verts clignotants deviennent la propriété de la Municipalité à la suite du remboursement et que ceux-ci soient retournés à la Municipalité si le pompier quitte ses fonctions.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE DU VOTE.

2022-10-14 **MANDAT À *LIGNES RIVE-SUD INC.* POUR DES TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉE**

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Lignes Rive-Sud inc.*, datée du 23 septembre 2022 pour des travaux de marquage de chaussée ;

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

DE MANDATER *Lignes Rive-Sud inc.*, pour des travaux de marquage de la chaussée, au montant de 36 402,00 $ plus les taxes applicables ;

QUE la dépense au montant de 38 217,55 $ soit prélevée à même le poste budgétaire 02 320 00 521.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-10-15 **MANDAT À *LAVIGNE EXCAVATION INC.* POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PONCEAU SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BEAUDETTE**

CONSIDÉRANT l'offre de service # 0107 de *Lavigne Excavation inc.*, datée du 3 octobre 2022 pour les travaux de remplacement du ponceau sur le chemin de la Rivière-Beaudette ;

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

DE MANDATER *Lavigne Excavation inc.* pour les travaux de remplacement du ponceau sur le chemin de la Rivière-Beaudette, au montant de 32 500,00 $ plus les taxes applicables ;

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-10-16 **MANDAT À *ARMTEC INC.* POUR L'ACQUISITION DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PONCEAU SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BEAUDETTE**

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Armtec inc.*, datée du 16 septembre 2022. pour l'acquisition des matériaux pour les travaux de remplacement du ponceau sur le chemin de la Rivière-Beaudette ;

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

DE MANDATER *Armtec inc.* pour l'acquisition des matériaux pour les travaux de remplacement du ponceau sur le chemin de la Rivière-Beaudette, au montant de 13 679,20 $ plus les taxes applicables ;

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-10-17 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LES SERVICES DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES TROTTOIRS POUR LE VILLAGE DE SAINT-TÉLESPHORE POUR L'HIVER 2022-2023**

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour les services de déneigement des trottoirs pour le village de Saint-Télesphore a été octroyé le 13 octobre 2020 à *André Campeau* de Saint-Télesphore avec deux options de renouvellement pour 2021-2022 et 2022-2023, par la résolution numéro 2020-10-16 ;

CONSIDÉRANT QU'au cours de la saison 2021-2022, la prestation de services d'*André Campeau* de Saint-Télesphore s'est avérée à la hauteur des attentes du Conseil et conforme aux exigences de l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite utiliser sa deuxième option de renouvellement, soit la saison 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur consent à renouveler le contrat aux mêmes termes et conditions pour une troisième saison,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

DE RECONDUIRE le contrat avec André Campeau de Saint-Télesphore pour les services de déneigement des trottoirs pour le village de Saint-Télesphore pour la saison 2022-2023 au montant de 6 898,50 $ taxes incluses.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-10-18 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LES SERVICES DE DÉNEIGEMENT DES ESPACES MUNICIPAUX POUR LE VILLAGE DE SAINT-TÉLESPHORE POUR L'HIVER 2022-2023**

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour les services de déneigement des espaces municipaux pour le village de Saint-Télesphore a été octroyé le 13 octobre 2020 à *Serge Liboiron* de Saint-Télesphore avec deux options de renouvellement pour 2021-2022 et 2022-2023, par la résolution 2020-10-17 ;

CONSIDÉRANT QU'au cours de la saison 2021-2022, la prestation de services de *Serge Liboiron* de Saint-Télesphore s'est avérée conforme aux exigences de l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite utiliser sa deuxième option de renouvellement, soit la saison 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat inclut le déneigement du stationnement de l'Église pour les saisons 2022-2023 et suivantes ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

DE RECONDUIRE le contrat avec *Serge Liboiron* de Saint-Télesphore pour les services de déneigement des espaces municipaux pour le village de Saint-Télesphore, incluant le stationnement de l'Église pour la saison 2022-2023 au montant de 12 282,20 $ taxes incluses.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-10-19 **OCTROI DU CONTRAT POUR LES SERVICES DE DÉNEIGEMENT DES ESPACES MUNICIPAUX POUR LE VILLAGE DE DALHOUSIE**

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour les services de déneigement et le déglaçage des espaces municipaux pour le village de Dalhousie a été octroyé de gré à gré le 13 octobre 2020 à *Serge Villeneuve* de Saint-Télesphore par la résolution numéro 2020-10-18 ;

CONSIDÉRANT QU'au cours de la saison 2021-2022, la prestation de services de *Serge Villeneuve* de Saint-Télesphore s'est avérée à la hauteur des attentes du Conseil et conforme aux exigences du devis technique ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Serge Villeneuve* pour la saison 2022-2023 aux mêmes termes et conditions que le contrat de la saison 2021-2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat pour les services de déneigement des espaces municipaux pour le village de Dalhousie pour la saison 2022-2023 à *Serge Villeneuve* de Saint-Télesphore au montant de 1 545,00 $.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-10-20 **ÉTABLISSEMENT DES DATES À VENIR POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS ET DE LA CULTURE**

Il est proposé par la conseillère Valérie Camiré,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'ÉTABLIR les dates suivantes pour les activités de Loisirs et de la Culture pour la fin de l'année 2022 :

- Décoration de l'arbre de Noël au Parc Léon-Prieur le 3 décembre 2022 ;
- Diffusion d'un film de Noël dans l'Église le 10 décembre 2022 ;
- Distribution des cadeaux par le Père Noël et ses lutins au Parc André-Leblanc le 17 décembre 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes à la séance ont posé des questions ou apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- Déneigement des routes

2022-10-21 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés, il est proposé par la conseillère Kim Jones, appuyé par la conseillère Mélissa Morin et résolu que la séance ordinaire du 11 octobre 2022 soit levée à 20 h09.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

David McKay Maire	Danielle Glode Directrice générale et greffière-trésorière par intérim